



Ministère des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Ministère de la santé,
de la famille
et des personnes handicapées



Études et Résultats

N° 297 • mars 2004

L'enquête SAPAD réalisée en 1999 par la DREES avait pour objectif de recueillir des informations concernant l'activité et le personnel des 7 000 services d'aide à domicile détenteurs de l'agrément qualité, qui les habilitent à intervenir auprès des publics fragiles : personnes âgées, personnes handicapées et familles ayant des enfants de moins de 3 ans. On compte au sein de ces services près de 210 000 personnes dont 194 000 aides à domicile, et 5 500 techniciennes d'intervention sociale et familiale : des femmes dans 99 % des cas. Ces dernières sont plus diplômées (85 %) que les aides à domicile dont 48 % ne possèdent pas de diplôme professionnel et n'ont bénéficié d'aucune formation spécifique. C'est parmi les moins de 30 ans que l'on trouve le plus fort niveau général de qualification ; 26 % ont un diplôme contre 18 % dans les autres groupes d'âges. Les aides à domicile sont plus âgées (42 ans) que l'ensemble des actives présentes sur le marché du travail (40 ans), car même si le nombre d'intervenantes a doublé entre 1994 et 1999, relativement peu de jeunes ont été recrutées. Enfin, elles exercent le plus souvent leur activité à temps partiel avec une moyenne de soixante dix heures par mois au sein du service enquêté. Seules 5 % des aides à domicile travaillent plus de 165 heures par mois, soit l'équivalent d'un temps plein.

Sophie BRESSÉ

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Le personnel des services d'aide à domicile en 1999

L'enquête auprès des services d'aide aux personnes à domicile (enquête SAPAD-Structures), réalisée par la DREES en 1999, a permis de recueillir des informations sur l'activité et le personnel de ces services. Les 7 000 services habilités à intervenir auprès de publics dits « fragiles », à savoir les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles ayant des enfants de moins de 3 ans, ont été enquêtés de façon exhaustive sur leur activité (encadré 1) et sur leur personnel durant le mois de septembre 1999, partie sur laquelle porte cette étude (encadré 2). Dans un contexte d'augmentation quantitative et qualitative de la demande en matière d'aide à domicile, les données de l'enquête, parfois associées à des données complémentaires de l'Enquête Emploi de l'INSEE, mettent en lumière deux points importants, concernant la population des aides à domicile des services : les intervenants sont très faiblement qualifiés et les services ont du mal à recruter des jeunes. Les aides à domicile recensées au mois de septembre 1999 au sein des services habilités à intervenir auprès de publics fragiles ne constituent cependant qu'une part limitée des intervenantes à domicile : alors que d'après l'enquête SAPAD,



environ 195 000 intervenantes salariées travaillent au sein de ces services, la DARES évalue à un peu plus de 700 000 l'ensemble des personnes rémunérées dans le cadre du dispositif « emplois familiaux » pour fournir un service à domicile chez un particulier (encadré 3).

99 % des intervenants des services d'aide à domicile sont des femmes

En septembre 1999, les 7 000 services enquêtés emploient près de 210 000 personnes, ce qui correspond

à un nombre moyen d'employés par service de 29 personnes. Le personnel administratif, auquel revient la gestion du service et des interventions, représente 5 % des effectifs, soit un peu moins de 10 000 personnes. Par ailleurs 3 % du personnel, soit 5 500 person-

E•1

Les résultats de l'enquête sur l'activité des services en 1998

L'objectif de l'enquête SAPAD était d'investiguer le secteur de l'aide à domicile s'adressant aux publics dits « fragiles », à savoir les personnes âgées, les personnes handicapées, et les familles ayant des enfants de moins de 3 ans. Les services d'aide habilités à intervenir auprès de ce type de publics sont les services d'aide prestataires et les services d'aide mandataires ayant reçu un agrément qualité, ce qui ne signifie pas qu'ils n'interviennent pas auprès d'autres types de publics. L'enquête SAPAD-Structures a interrogé de façon exhaustive, par le biais d'un questionnaire à remplir, l'ensemble de ces 7 000 services. Elle ne couvre donc pas le champs des aides à domicile intervenant dans le cadre du gré à gré ou de services non agréés. L'enquête SAPAD-Structures se compose de deux volets : le premier porte sur l'activité des services et le second sur leur personnel. Le n°91 d'Etudes et Résultats « Les services d'aide à domicile en 1998 et 1999 » (novembre 2000) présente les résultats issus du volet portant sur l'activité des services. Au cours de l'année 1998, les 7000 services ont dispensé une aide à 1 400 000 bénéficiaires, dont environ 80 % de personnes âgées de 60 ans ou plus. Ils sont intervenus, durant le mois de septembre 1999, à hauteur de 22 heures par mois en moyenne auprès de chaque bénéficiaire, soit un peu moins de 5 heures hebdomadaires. 31 % des services interrogés ont déclaré exercer une activité prestataire, 6 % une activité mandataire, et 63 % une double activité prestataire et mandataire. Les services comptant moins de 25 employés sont les plus nombreux (63 % de l'ensemble des services) : ils sont cependant moins nombreux à intervenir pour une aide aux actes essentiels de la vie (se laver etc...), qui nécessite une prise en charge plus lourde en termes d'heures d'intervention. Le personnel administratif compte pour 5 % du personnel des services, et sa part est d'autant plus faible que le service compte un nombre important d'employés. Le secteur de l'aide à domicile est aussi nettement dominé par le milieu associatif : 70 % des services sont gérés par des associations, 20 % sont rattachés à des CCAS.

E•2

La méthodologie d'enquête

L'enquête SAPAD-Structures se compose de deux volets : le premier porte sur l'activité des services et le second sur leur personnel ; c'est sur le second que porte cette étude. Si les données sur l'activité sont exhaustives, celles qui portent sur le personnel ont été recueillies auprès de tous les services mais ne portent que sur un échantillon de celui-ci : en effet, chaque service ne pouvant décrire l'intégralité des membres de son personnel, chacun d'entre eux devait en décrire, selon sa taille, une proportion plus ou moins importante. Le volet sur l'activité des services contenait un certain nombre de données de cadrage (nombre d'intervenants à domicile par service, nombre de membres du personnel administratif par service, nombre de personnes titulaires du CAFAD par service etc...) qui ont permis d'utiliser la méthode du calage sur marges, au terme de laquelle chaque membre du personnel décrit s'est vu attribuer une pondération.

E•3

Les salariés du secteur de l'aide à domicile

La population qui intervient au domicile des particuliers pour fournir une prestation de service est difficile à quantifier : elle comprend les intervenants à domicile qui travaillent au sein d'organismes de services, mais aussi de nombreux intervenants embauchés directement par les particuliers dans le cadre d'une procédure de gré à gré, difficiles à repérer et à quantifier, plus particulièrement encore lorsque leur emploi n'est pas déclaré.

Néanmoins, le dispositif des emplois familiaux, qui a instauré, depuis 1996, un système de réductions d'impôts, parfois complété d'une exonération des charges patronales de sécurité sociale, pour tout particulier qui rémunère une personne pour lui fournir un service à domicile, permet d'une part de compter les employés, les employeurs et les heures travaillées dans ce cadre, mais a aussi probablement incité des employeurs à régulariser leur situation, réduisant ainsi la part du travail au noir dans le secteur.

D'après les chiffres de la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), publiés dans « Premières informations et premières synthèses » en octobre 2002, on comptait en 1999 un peu plus de 700 000 salariés intervenants à domicile dans le cadre du dispositif « emplois familiaux », que leurs employeurs les aient recrutés directement ou qu'ils travaillent au sein d'un service agréé (le service, qu'il soit prestataire ou mandataire, doit avoir reçu un agrément lui donnant le statut de service d'aide aux personnes. Il s'agit d'un agrément à deux niveaux, l'agrément simple et l'agrément qualité ; seul le second habilite le service à intervenir auprès de publics dits fragiles (personnes âgées ou handicapées, familles ayant un enfant de moins de 3 ans). L'enquête SAPAD-Structures, réalisée auprès des services habilités à dispenser une aide aux publics fragilisés uniquement (services prestataires et services mandataires ayant reçu l'agrément qualité) permet d'estimer le nombre des intervenants à domicile de ces services, au mois de septembre de cette même année (1999) à environ 194 000 personnes ; ainsi, sur les 700 000 intervenants du dispositif « emplois familiaux », on peut donc évaluer à environ 500 000 le nombre d'intervenants à domicile qui travaillent dans le cadre d'une procédure de gré à gré ou dans un service mandataire n'ayant qu'un agrément simple (le travail au noir n'est pas quantifiable). Les caractéristiques de ces derniers, notamment en termes d'âge et de qualifications, sont peu connues ; celles des personnels intervenants des organismes de services habilités à intervenir auprès de publics fragiles sont présentées dans ce travail.

nes environ, sont des techniciennes d'intervention sociale et familiale, qui interviennent exclusivement auprès des familles. Leur métier consiste principalement à s'occuper des enfants des familles chez lesquelles elles interviennent, aussi bien pour l'accompagnement scolaire que pour les soins aux enfants au sens large (toilette, préparation des repas, soutien pour les tâches ménagères etc...), ainsi que pour le soutien moral ou matériel aux familles, ou à certains membres plus fragiles en particulier. La très large majorité des personnes qui travaillent dans les services d'aide (plus de neuf sur dix, soit 194 000 personnes) exercent le métier d'aide à domicile, parmi lesquelles 99 % de femmes¹. Leur tâche consiste essentiellement à apporter une aide ménagère, et/ou une aide à la personne (gestes de la vie quotidienne tels que la toilette, l'habillage, les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du logement etc...) L'aide qu'elles dispensent peut s'adresser aussi bien aux familles ayant de jeunes enfants, qu'aux personnes handicapées ou aux personnes âgées. Ce sont ces dernières qui constituent la plus grande part de leur clientèle (80 %).

*Les techniciennes
d'intervention sociale et familiale
sont plus diplômées
que les aides à domicile*

Les techniciennes d'intervention sociale et familiale, anciennement travailleuses familiales, sont relativement peu nombreuses, par comparaison avec les aides à domicile. Leur profil diffère assez fortement de celui de ces dernières. Toutes exercent une activité uni-

quement dans un cadre prestataire, ce qui signifie qu'elles sont employées par le service et non par les personnes auprès desquelles elles interviennent. Elles bénéficient aussi dans leur quasi-totalité d'un contrat à durée indéterminée. La moitié d'entre elles travaillent pour le service à hauteur d'au moins 138 heures par mois, ce qui équivaut à un quart cinquième de temps, et les trois quarts travaillent au moins à mi-temps pour le service. Il n'est d'ailleurs pas à exclure qu'une part d'entre elles effectuent leur activité au sein de plusieurs services, et exercent de cette façon leur profession à temps plein. Par ailleurs, ces techniciennes d'intervention sociale et familiale sont nettement plus diplômées que les aides à domicile : 85 % d'entre elles sont titulaires du diplôme correspondant à leur formation, à savoir le Certificat de travailleuse familiale (CTF).

*Des aides à domicile
qui demeurent peu qualifiées*

En revanche, l'enquête confirme le faible niveau de qualification des 194 000 aides à domicile travaillant au sein des SAPAD. Parmi elles, seules 18 % ont un diplôme professionnel : 9 % sont titulaires du Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD), diplôme qui sanctionnait à l'époque la compétence correspondante (remplacé depuis le mois de mars 2002 par le Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)), environ 5 % possèdent un autre diplôme du secteur sanitaire et social, et 4 % sont titulaires d'un autre diplôme professionnel, mais sans lien avec le secteur de l'aide à domicile. Près de la moitié d'entre

elles (48 %) n'ont aucun diplôme professionnel et n'ont bénéficié d'aucune formation à l'exercice de leur métier ; 23 % ne possèdent pas de diplôme lié à leur profession mais ont néanmoins reçu une formation, même si celle-ci n'a pas été sanctionnée par un diplôme. En 1999, plus de sept intervenantes à domicile des services sur dix n'ont aucune qualification, contre 16 % des femmes actives en population générale (selon les données de l'Enquête Emploi de 1999). Pour 10 % des aides à domicile des SAPAD, les questions concernant le niveau de qualification n'ont pas été renseignées².

*Les plus jeunes ont un niveau
de diplôme plus élevé, mais sont
moins souvent titulaires du CAFAD*

Le niveau et le type de qualification varient toutefois en fonction de l'âge des intervenantes. C'est parmi les plus jeunes, (les moins de 30 ans), qu'on trouve la plus faible proportion de personnes titulaires du CAFAD, avec à peine 4 %. Cette proportion a tendance à augmenter avec l'âge (graphique 1) : parmi les 50 ans et plus, 11 % des aides à domicile sont titulaires de ce diplôme. Les conditions mêmes d'accès à la formation diplômante permettant d'acquérir le CAFAD expliquent, au moins en partie, cette situation : en effet, il faut déjà exercer le métier d'aide à domicile pour pouvoir suivre la formation menant au diplôme ; les intervenantes ont donc d'autant moins de chances d'en être titulaires qu'elles sont jeunes. Ainsi près des trois quarts de celles qui possèdent le CAFAD sont âgées d'au moins 40 ans.

Les plus jeunes se distinguent cependant par leur plus fort niveau général de qualification : 26 % ont un diplôme, con-

1. Dans la mesure où 99 % des aides à domicile recensés au sein des SAPAD sont des femmes, c'est le féminin qui sera utilisé au cours du texte.

2. Nous avons choisi de conserver ces 10 % dans le total servant à calculer la répartition des intervenantes par type et niveau de qualification. Les supprimer reviendrait en effet à gonfler artificiellement le pourcentage de professionnelles titulaires du CAFAD, or selon notre hypothèse, il y a de fortes chances pour que les intervenantes titulaires du CAFAD l'aient mentionné au moment de leur entrée dans le service ; les 10% dont on ne connaît pas le niveau de qualification ne sont donc probablement pas titulaires de ce dernier.

tre 17 % à 18 % dans les autres groupes d'âges. C'est parmi les moins de 30 ans que l'on trouve notamment la plus forte proportion d'intervenantes titulaires d'un autre diplôme du secteur sanitaire et social. Avec près de 17 %, elle est trois fois plus élevée que chez les 30-39 ans, et huit fois plus importante que chez les intervenantes âgées de 50 ans et plus. La pro-

portion de titulaires d'un autre diplôme sans lien avec le secteur social est aussi légèrement plus importante chez les plus jeunes (6 % contre 4 % environ dans les autres groupes d'âges). C'est aussi parmi elles qu'on trouve la plus faible proportion d'intervenantes sans aucune qualification (ni formation ni diplôme), même si celle-ci reste de 44 %. Les moins de

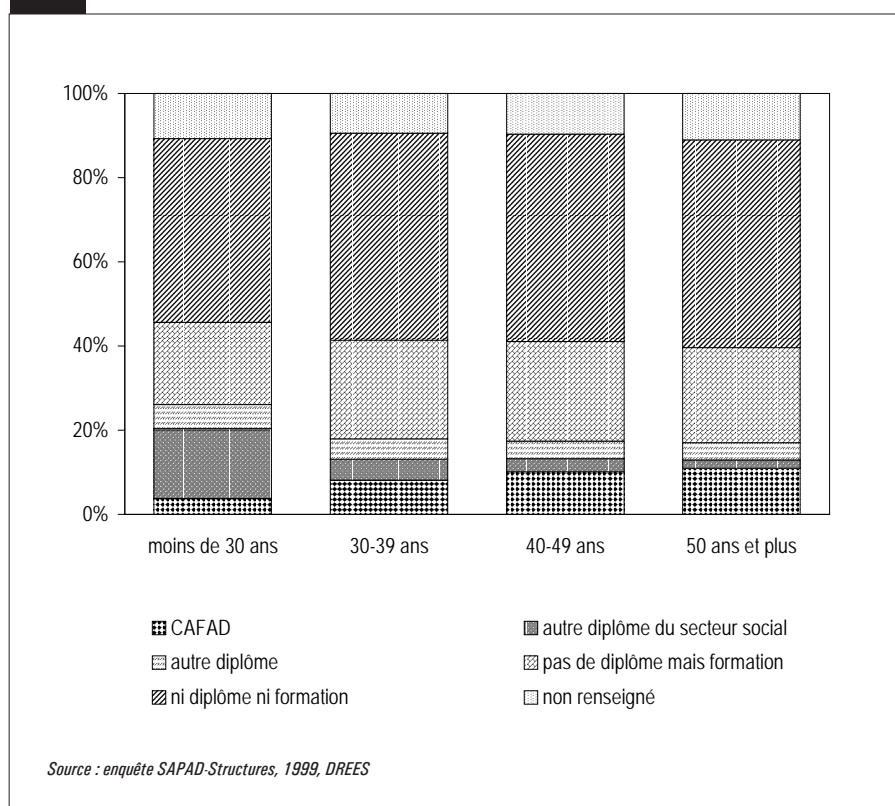
30 ans appartiennent en effet à une génération qui a bénéficié d'un accès et d'un éventail de formations plus larges que leurs aînées. L'importance et la stabilité de la part des aides à domicile n'ayant aucun diplôme doit cependant être soulignée, et ce dans tous les groupes d'âges : 63 % parmi les moins de 30 ans, contre environ 72 % dans les autres groupes d'âges. Les SAPAD continuent donc à recruter principalement des personnes sans qualification, y compris parmi les jeunes. Le processus de professionnalisation du secteur de l'aide à domicile engagé depuis 2002, notamment pour faire face à la demande liée à l'APA, semble par conséquent correspondre à un réel besoin.

Si l'enquête SAPAD-Structures fournit une information détaillée sur le profil et l'activité des SAPAD en 1999, le recours aux données de l'Enquête Emploi de l'INSEE, disponibles pour les années 1994 à 2002, s'avère nécessaire pour observer l'évolution des effectifs et de l'âge de cette population. Le repérage des aides à domicile, et plus encore de celles travaillant au sein des services d'aide à domicile, dans l'Enquête Emploi, a constitué une opération complexe (encadré 4). Cette dernière estime leur nombre à 176 000 pour cette année, alors que l'estimation de l'enquête SAPAD est de 194 000, soit un peu supérieure. Toutefois dans la mesure où il est possible qu'une aide à domicile travaille à temps partiel dans deux services à la fois, le nombre d'intervenantes à domicile un peu plus élevé estimé par l'Enquête SAPAD-Structures pourrait provenir de doubles comptes ; la population approchée dans l'Enquête Emploi semble donc assez comparable à celle de l'enquête SAPAD.

Les aides à domicile sont plus âgées que l'ensemble des femmes présentes sur le marché du travail

Le problème de l'âge des intervenantes du secteur de l'aide à domicile est sou-

G.01 niveau de qualification des aides à domicile par groupe d'âges



Source : enquête SAPAD-Structures, 1999, DREES

T.01 évolution de l'âge médian des aides à domicile des SAPAD, des personnes travaillant dans les services aux particuliers et de la population féminine occupée salariée

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Aides à domicile travaillant dans les SAPAD	41	41	41	41	41	42	44	44	44
Personnes classées dans la catégorie d'activité « services aux particuliers »	39	39	39	40	40	41	41	42	42
Population féminine occupée salariée	39	39	40	40	40	40	40	40	41

Sources : Enquêtes Emploi, INSEE, 1994 à 2002.

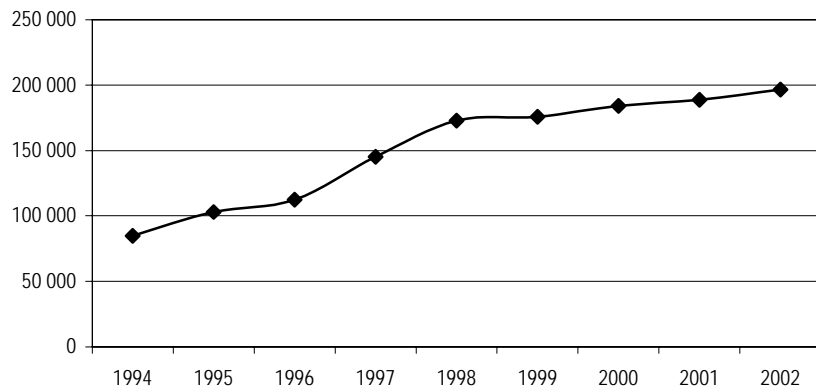
vent évoqué. En 1999, leur âge médian était de 42 ans, donc un peu plus élevé que celui de la population féminine occupée (40 ans) et même un peu plus élevé que celui des personnes travaillant dans les services aux particuliers (41 ans). Ces écarts existent en fait depuis le début de la période d'observation. En 1994, l'âge médian des aides à domicile des services était déjà de 41 ans, contre 39 ans pour les deux autres populations observées. La tendance au vieillissement démographique est donc un peu plus ancienne chez les intervenantes des SAPAD que sur le reste du marché de l'emploi féminin, et un peu plus marquée : en 2002, l'âge médian des aides à domicile a augmenté de trois ans par rapport à 1994, contre deux pour l'ensemble des actives occupées (tableau 1).

Les aides à domicile employées par les SAPAD ont doublé en 5 ans, mais peu de jeunes ont été recrutées

Entre 1994 et 1999, dans un contexte d'augmentation de la demande en matière d'aide à domicile, notamment à destination des personnes âgées, le nombre d'aides à domicile travaillant au sein des services d'aide aux personnes a plus que doublé. Entre 1999 et 2002, l'accroissement des effectifs s'est poursuivi mais de façon bien moins accentuée ; la montée en charge de l'APA au cours de l'année 2002 aura probablement un impact important sur les effectifs des aides à domicile en 2003.

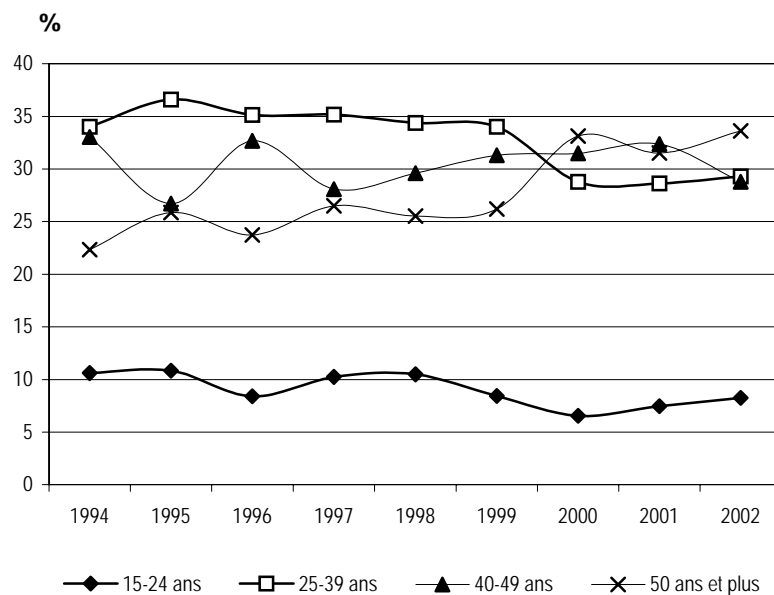
Cependant, le secteur de l'aide à domicile semble avoir des difficultés à recruter dans les classes d'âges jeunes. Cet important développement des effectifs n'a ainsi pas permis un rajeunissement des intervenantes. Tout en doublant leurs effectifs (graphique 2), les aides à domicile des SAPAD ont en effet conservé une structure par âges relativement stable (graphiques 3), et même plutôt marquée par une tendance au vieillissement démographique ; entre 1994 et 2002, la part des moins de 25 ans a ainsi eu tendance à décliner faiblement (passant de 10,6 %

G.02 évolution des effectifs de la population des aides à domicile des SAPAD entre 1994 et 2002



Source : Enquêtes Emploi 1994 à 2002, INSEE

G.03 évolution de la répartition par âges de la population des aides à domicile des SAPAD



Source : Enquêtes Emploi 1994 à 2002, INSEE

à 8,2 %), tandis que celle des 50 ans et plus s'est accrue, passant de 22,3 % à 33,6 %. En termes d'effectifs, ces dernières ont vu leur nombre multiplié par 3,5 ; en 2002, les aides à domicile de 50 ans et plus représentaient alors le tiers du personnel intervenant des SAPAD.

Les aides à domicile exercent le plus souvent leur activité à temps partiel au sein du service

Bien que la demande en matière d'aide à domicile soit en augmentation, les aides à domicile recensées par l'enquête en 1999 sont très peu nombreuses

à exercer une activité à temps plein au sein d'un seul service. Dans le service au sein duquel elles ont été recensées, elles ont effectué en moyenne 70 heures chacune au cours du mois de septembre 1999³, soit moins qu'un mi-temps. Mais ce volume de travail moyen rend mal compte de la dispersion des situations : en fait, pour la moitié des intervenantes, le volume de travail mensuel pour le service n'a pas excédé 62 heures, et pour les trois quarts d'entre elles, il n'a pas

dépassé 105 heures (nombre d'heures mensuel équivalent à environ deux tiers d'un temps complet). Pour le quart d'entre elles, le temps de travail du mois de septembre au sein du service n'a pas excédé 27 heures, et 10 % n'ont pas travaillé plus d'une dizaine d'heures. Une très faible proportion d'entre elle (2,3 %) n'ont pas travaillé du tout durant cette période. Ce sont les aides à domicile qui ont travaillé à la fois dans le cadre prestataire et dans le cadre mandataire au sein

d'un même service qui ont effectué le nombre d'heures de travail le plus important : la moitié d'entre elles ont travaillé au moins 88 heures au cours du mois. A l'inverse, ce sont celles qui ne sont intervenues que dans le cadre mandataire qui ont le moins travaillé : avec un nombre d'heures mensuelles médian de 45 heures. Le nombre d'heures réalisées augmente avec l'ancienneté dans le service : les aides à domicile présentes depuis moins d'un an représentent un peu plus d'une intervenante sur cinq ; en moyenne, elles ont travaillé pour le service 55 heures en septembre 1999, seule la moitié d'entre elles ayant effectué plus de 43 heures. A l'inverse, celles dont l'ancienneté au sein du service est supérieure à dix ans (16 % des intervenantes), ont eu un temps d'intervention moyen de 86 heures.

Pour une part importante des intervenantes, le nombre mensuel d'heures de travail est donc faible, même s'il ne correspond qu'à celui réalisé au sein d'un seul service d'aide. Il est en effet probable qu'une part d'entre elles travaillent parallèlement pour un autre organisme, ou dans le cadre du gré à gré, chez un ou des particuliers qui ne seraient pas passés par l'intermédiaire d'un service d'aide. Par ailleurs, les temps de trajet (non rémunérés) peuvent être importants, ce qui pourrait expliquer en partie que les temps de travail effectif comptabilisés soient plus faibles. Au sein des services enquêtés, seules 5 % des aides à domicile travaillent plus de 165 heures par mois, et exercent donc leur métier à temps complet au sein d'un seul et même service. Pour une très large majorité, en revanche, le travail dans le service correspond à un emploi à temps partiel, dont on suppose qu'il ne s'agit pas toujours d'un temps partiel choisi. D'après les données de l'Enquête Emploi, 56 % des aides à domicile des SAPAD qui tra-

E•4

Le repérage des aides à domicile travaillant au sein des services d'aide aux personnes à domicile dans l'Enquête Emploi de l'INSEE

Le champs de l'enquête SAPAD-Structures, réalisée en 1999, couvre l'ensemble des services d'aide aux personnes habilités à intervenir auprès de publics dits fragiles, qui peuvent nécessiter une aide pour le ménage certes, mais aussi souvent une aide aux gestes essentiels de la vie quotidienne (toilette etc...). Ces publics sont les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants en bas âge. Ces services peuvent exercer une activité prestataire (c'est alors le service qui emploie et rémunère l'aide à domicile) ou une activité mandataire (dans ce cas c'est le particulier qui bénéficie de l'intervention de l'aide à domicile qui en est l'employeur).

L'Enquête Emploi de l'INSEE est une enquête réalisée annuellement auprès d'un échantillon de « ménages ordinaires » représentatif de la population française, sur l'activité ou l'inactivité, l'emploi, la recherche d'emploi, la formation, et de nombreux thèmes liés à l'activité des individus, permettant une mesure de celle-ci compatible avec les concepts du Bureau international du Travail (BIT).

Pour repérer dans l'Enquête Emploi les aides à domicile travaillant au sein des services d'aide à domicile, qu'ils soient mandataires ou prestataires, on dispose de deux variables : l'activité de l'employeur selon une nomenclature réalisée par l'INSEE (NAF), et la profession des personnes telle qu'elle est définie par la nomenclature (P).

Lorsque les aides à domicile sont employées par un service d'aide prestataire, l'activité de leur employeur est donc de fournir de l'aide à domicile : dans la nomenclature de l'INSEE, leur NAF est '853J'. Celles qui travaillent dans les services d'aide mandataires sont, elles, employées par des particuliers : leur NAF est '950Z'.

On a sélectionné les personnes dont la profession est classée dans P='5631', qui déclarent que leur profession consiste à dispenser une aide à domicile, mais aussi s'occuper d'enfants, telles que les assistantes maternelles ou les nourrices. Pour éliminer ces dernières, un filtre a été établi permettant de ne retenir que les personnes qui n'exercent jamais leur profession à leur domicile. En revanche, on a choisi d'exclure entièrement le groupe des personnes classées en P='5632', qui déclarent « exécuter chez des particuliers des travaux domestiques » : en effet, même si les tâches ménagères constituent une partie importante de l'activité des aides à domiciles, ce groupe comprend forcément tous les employés de ménages qui interviennent chez des particuliers de tous âges ne constituant en aucun cas un public « fragile », dont l'autonomie serait limitée.

Ainsi, pour repérer les aides à domicile travaillant au sein des SAPAD habilités à intervenir auprès de publics fragiles, on retient dans l'Enquête Emploi les personnes de sexe féminin, puisque 99 % des aides à domicile décrites dans l'enquête SAPAD-Structures sont des femmes, qui sont actives et occupées, dont la NAF est soit '950Z', soit '853J', et qui ont pour profession P='5631', et qui n'exercent pas leur profession à leur domicile. Un dernier filtre a été mis en place sur la variable FONCT qui classe la fonction principale de la personne interrogée selon 10 modalités : seules peuvent être retenues les personnes pour lesquelles FONCT='0' ou '3', soient celles qui ont pour fonction principale un autre cas que ceux présentés dans les 10 modalités, et celles qui ont pour principale fonction le nettoyage et le gardiennage.

Ces critères permettent d'approcher la population que nous souhaitons étudier, à savoir le personnel intervenant des services d'aide à domicile habilités à intervenir auprès de personnes fragilisées.

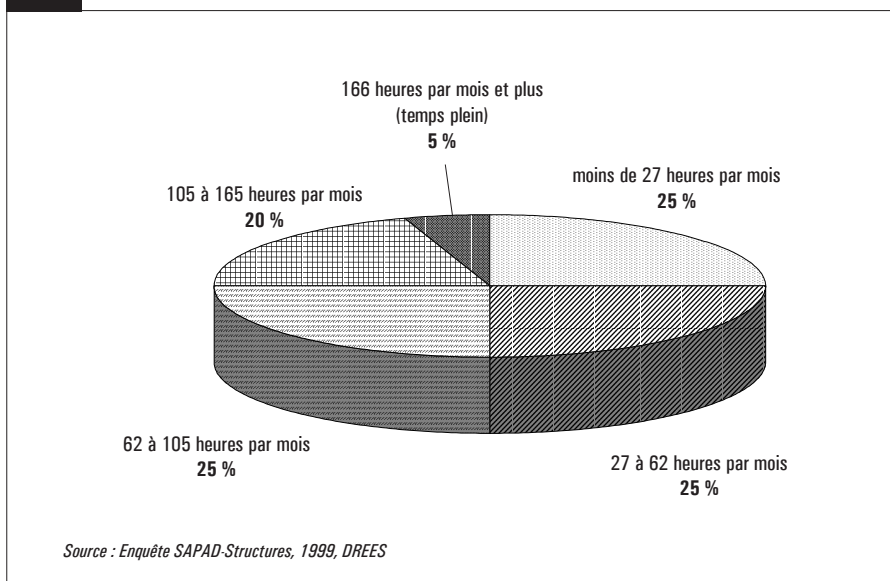
3. Les questions sur le volume horaire de travail des professionnels travaillant pour les services d'aide aux personnes à domicile ont été renseignées pour le seul mois de septembre 1999. On fait l'hypothèse que ce mois est représentatif de l'ensemble des mois de l'année.

vaillent à temps partiel se déclarent en effet disponibles pour travailler davantage. Celles qui souhaitent effectuer un nombre d'heures équivalent à un temps plein doivent donc multiplier les emplois, et donc les employeurs.

La demande en matière d'aide à domicile, plus particulièrement en faveur des personnes âgées, est de plus en plus forte, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) notamment. A termes, confrontées à des données ultérieures, celles de 1999 présentées dans cette étude permettront d'analyser l'évolution des profils des aides à domicile, et de mesurer les progrès réalisés ou non en termes de qualifications, suite aux plans de professionnalisation mis en œuvre à partir de 2002. ●

G
04

répartition des intervenantes à domicile selon le temps de travail mensuel dans le service



ERRATUM

Études et Résultats N° 293, février 2004

Le tableau 7 de la page 10 est remplacé par le tableau suivant :

T
07

répartition des bénéficiaires ayant recours à un service de portage de repas selon le niveau de dépendance et la situation familiale

en %

	Services de portage de repas	Pas de recours aux services de portage de repas	Total
Gir 1 à 3 ne vivant pas seuls	3	97	100
Gir 4 ne vivant pas seuls	5	95	100
Gir 1 à 3 vivant seuls	8	92	100
Gir 4 vivant seuls	9	91	100
Ensemble	6	94	100

Source : enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de l'Apa, 2003

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

Tél. : 01 40 56 81 24

n

¹ un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/htm/publication

¹ deux revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« L'État providence nordique »

n° 4, octobre-décembre 2003

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

derniers numéros parus :

« La microsimulation des politiques de transferts sociaux et fiscaux à la Drees :
objectifs, outils et principales études et évaluations », n° 3, juillet-septembre 2003

« Les revenus sociaux en 2002 », n° 4, octobre-décembre 2003

¹ des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale

¹ et aussi...

Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne

STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm

n

Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr